

10-FEB-2005

GROUPE 2A INSECTICIDE

BASE

ENDOSULFAN 400E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 27021

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: endosulfan 400 g/L

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

03/04

CONTENU NET: 10 L

10-FEB-2005

FRONT

GROUPE 2A INSECTICIDE

ENDOSULFAN 400E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 27021

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: endosulfan 400 g/L

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

16292

03/04

CONTENU NET: 10 L

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Dangereux en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Après la manipulation, bien se laver au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer et mettre des vêtements propres. Ne pas appliquer et ne pas laisser dériver sur les endroits occupés par des personnes non protégées ou des animaux, ni sur les ruisseaux, les lacs ou les étangs, pour protéger les animaux sauvages. CE PRODUIT EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS. Éviter de contaminer les aliments, pour les humains et les animaux y compris les cultures sur lesquelles les résidus présentent un danger.

Porter une combinaison une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants de protection contre les produits chimiques durant les travaux d'application, de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Lors de la pulvérisation en serre ou en cas d'une exposition commerciale ou prolongée lors du mélange et du chargement de la bouillie, porter des gants en caoutchouc synthétique et un masque ou un respirateur appropriés contre l'endosulfan, comme le respirateur American Optical 5058 ou le respirateur Willson Agritox.

**ENTRÉE INTERDITE:** Il est interdit d'entrer dans les champs traités pendant 48 heures à la suite de l'application. Au besoin, des personnes peuvent retourner dans les endroits traités en deçà de 48 heures pour effectuer de courtes tâches n'impliquant aucun travail avec les mains, s'il s'est écoulé au moins 12 heures depuis l'application du produit. Ces personnes doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, un chapeau et des gants de protection contre les produits chimiques. Aucun retour sur les lieux n'est permis dans une serre traitée, à moins qu'elle n'ait été bien ventilée ou que la personne porte un respirateur approuvé.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidues acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS

En cas d'intoxication, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INGESTION, NE PAS faire vomir**, parce que ce produit contient un distillat de pétrole. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance ou en convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Voir un médecin, ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

**EN CAS D'INHALATION**, se déplacer à l'air frais et changer de vêtements. Bien se laver et voir un médecin. La respiration artificielle peut être nécessaire.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, rincer IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau propre. Tenir les paupières ouvertes pour bien rincer les yeux. Voir un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, enlever IMMÉDIATEMENT les vêtements contaminés. Bien laver la peau au savon et à l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Une intoxication à l'endosulfan se manifeste d'abord par des nausées, des maux de tête et un malaise général et ensuite par des convulsions généralisées. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Utiliser des purgatifs salins et des lavages gastriques (éviter l'aspiration). Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Contre les convulsions, on peut administrer de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique par voie intraveineuse. Ne pas administrer de stimulants.

## ENTREPOSAGE

NE PEUT PAS être entreposé au-dessous de zéro. Après un entreposage d'un an ou plus, bien agiter avant l'emploi. Bien fermer le contenant et le tenir loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Conserver dans le contenant d'origine.

## ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

10-FEB-2005

DATAPAK

GROUPE	2A	INSECTICIDE
--------	----	-------------

ENDOSULFAN 400E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

DANGER                      POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 27021

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: endosulfan 400 g/L

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

16292

03/04

CONTENU NET: 10 L

## MODE D'EMPLOI

L'Insecticide ENDOSULFAN 400 E est généralement efficace pour supprimer les insectes et les acariens mentionnés ci-dessous. Utiliser la dose de l'insecticide ENDOSULFAN 400 E dans 100-300 L d'eau par hectare sauf indication contraire. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Les nébulisateurs et les pulvérisateurs à rampe à débit d'air contrôlé permettant d'obtenir des gouttelettes du bon diamètre et facilitant le dépôt de la bouillie peuvent être utilisés à une vitesse d'avancement de 5-15 km/h. Sauf indication contraire, appliquer dès l'apparition des insectes et réappliquer pour continuer à supprimer ceux-ci. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes, selon le développement du feuillage et le matériel de pulvérisation. Pour de bons résultats, il est indispensable de bien mouiller toutes les parties des plantes.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide de ENDOSULFAN 400 E, insecticide ou acaricide du groupe 2A. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ENDOSULFAN 400 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide ENDOSULFAN 400 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 2A avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquées de l'Insecticide ENDOSULFAN 400 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

## INSECTES DES FRUITS

Pour la suppression des insectes et les acariens sur les fruits, appliquer selon les directives données dans le tableau suivant. Sur les cultures fruitières, n'appliquer que par voie terrestre.

CULTURES - Insectes	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION
ABRICOTIER, CERISIER, PÊCHER, PRUNIER Perceur du pêcher (rhizophage), petit perceur du pêcher	1,75 L/1000 L	Faire 3 applications dans l'Est du Canada (2 applications en C.-B.) aux moments conseillés dans les calendriers de pulvérisation du gouvernement local. Pulvériser sur toute l'écorce du tronc et sur les branches maîtresses, à grosses gouttes, avec un pistolet, à la pression de 2100-2800 kPa. Éviter de pulvériser sur les fruits. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte.
Traitement de préplantation Perceur du pêcher (rhizophage)	1,25 L/100 L	Tremper les racines et le collet des jeunes pêchers avant de les planter. Si on ne les plante pas immédiatement, les laisser sécher avant de les entreposer. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation.
CULTURES - Insectes	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION
FRAISER Tarsonème du fraiser	5L/ha	Appliquer avant la formation des bourgeons. Si nécessaire, réappliquer une fois après la récolte. En cas de forte infestation d'acariens, il est prudent d'écimer les plantes avant le traitement après récolte. Appliquer 5L dans 4000-8000 L de bouillie par hectare. Utiliser le volume d'eau maximal quand les acariens exercent une forte pression. *Voir les restrictions.
Punaise terne	1,25 L/ha dans 2000 L d'eau	Appliquer à la première floraison et réappliquer une fois 10 jours plus tard. *Voir les restrictions.
Puceron du fraisier	1,25 L/ha dans 2000 L d'eau	Appliquer dès l'apparition des insectes. Si nécessaire, réappliquer une fois. *Voir les restrictions.
Cercopie des prés	1,25 L/ha dans 2000 L d'eau	Appliquer dès que possible après l'éclosion des oeufs. *RESTRICTIONS: Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer quand les abeilles butinent dans le champ. REMARQUE: Pour la suppression des mauvaises herbes, on peut utiliser des oies 24 heures après le traitement. Ces oies peuvent être consommées par des humains 2 mois après la dernière application. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison.
CULTURES LÉGUMIÈRES ET DE GRANDE PRODUCTION		
HARICOT Puceron du haricot, coccinelle mexicaine des haricots, cicadelle de la pomme de terre, noctuelle des légumineuses	1,5-2,5 L/ha	Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Réappliquer au besoin. Traiter les faces supérieure et inférieure des feuilles. Restrictions : Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas ensiler les résidus de culture et ne pas les donner à manger au bétail. Ne pas utiliser sur les haricots de Lima.
CULTURES - Insectes	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION
BETTERAVE À SUCRE Tisseuse de la betterave,	2-2,75 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. La dose de 2 L/ha ne permet de supprimer que les pucerons. Utiliser la

puceron vert du pêcher

dose maximale quand les insectes exercent une forte pression. Restrictions : Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte. Ne pas donner les feuilles traitées à manger au bétail; on peut lui donner les racines. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.

BROCOLI, CHOU, CHOU DE BRUXELLES, CHOU-FLEUR Pucerons, fausse- arpenreuse du chou, fausse-teigne des crucifères (larves), altises, piéride du chou	1,5-2 L/ha	Appliquer dès les premiers signes d'alimentation. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Contre les petites larves et les altises, utiliser la dose minimale. Contre les pucerons, les grosses larves et toutes les arpenreuses, utiliser la dose maximale. Utiliser des pendentifs pour pulvériser le produit sur la face inférieure des feuilles. Contre les arpenreuses, réappliquer tous les 7 jours. Restrictions : Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas ensiler les résidus de culture et ne pas les donner à manger au bétail.
RUTABAGA, NAVET Pucerons, fausse- arpenreuse du chou, fausse-teigne des crucifères, altises, piéride du chou	2 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas donner les feuilles traitées à manger au bétail; on peut lui donner les racines. Restrictions : Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison.
<b>CULTURES - Insectes</b>	<b>DOSE</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>
CÉLERI, ÉPINARD, LAITUE POMMÉE (de plein champ) Pucerons, fausse- arpenreuse du chou, piéride du chou, punaise terne	2 L/ha	Tailler le céleri à la récolte. Ne pas appliquer plus d'une fois sur l'épinard ni plus de deux fois sur la laitue par saison. Ne pas appliquer sur la laitue de serre. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas ensiler les résidus de culture et ne pas les donner à manger au bétail.
LAITUE (serre)	1,5 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus d'un fois par saison. Faire une pulvérisation à bas volume ou à haut volume. Vaporiser dans 12 L à 1000L d'eau/ha. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.
Puceron Vert du Pêcher		
CONCOMBRE, MELONS, CITROUILLE, COURGE Pucerons, chrysomèles du concombre, altise de la pomme de terre, perceur de la courge	1,5 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Contre le perceur de la courge, faire 4 applications sur le pied et la tige des plantes, à 7 jours d'intervalle, à partir de la fin de juin. Restriction : Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.
AUBERGINE, PIMENT, TOMATE Doryphore de la pomme de terre, altises, pucerons, sphinx, mouche du piment, cicadelles, noctuelle de la tomate	1,5-2,75 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Contre la noctuelle de la tomate, utiliser 4,2 L/ha. Restriction : Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.
<b>CULTURES - Insectes</b>	<b>DOSE</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>
CONCOMBRE, TOMATE (de serre) Pucerons, aleurode	1,25-1,5 L pour 1000 L	Bien mouiller les plantes. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Porter un masque ou un respirateur appropriés. Restriction : Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.
POMME DE TERRE Pucerons, doryphore de la pomme de terre, cicadelles, altise de la pomme de terre, altise des tubercules	1,5 L/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. On peut donner les déchets de triage à manger au bétail. Restriction : Ne pas ensiler les résidus de culture et ne pas les donner à manger au bétail.
Punaise terne	2 L/ha	Comme ci-dessus.
POIS (de conserve, de semence) Puceron du pois, bruche du pois	1,5-2 L/ha	Ne traiter que si on prévoit récolter mécaniquement avec une moissonneuse-batteuse. Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Restrictions : Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas donner de tiges ni de cosses fraîches, sèches ou ensilées à manger au bétail, et ne pas laisser le bétail paître dans les champs traités.
MAÏS (cultivé, sucré) Puceron du maïs	2,75 L/ha	Appliquer dès l'apparition des pucerons. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison.
Ver de l'épi du maïs	2,75-4,25 L/ha	Appliquer sur les soies selon les conseils des autorités locales. Restrictions : Ne pas ensiler les résidus de culture et ne pas les donner à manger au bétail. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Sur le maïs commercial, ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. On peut donner les résidus de culture à manger au bétail.

CULTURES - Insectes	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION
LUZERNE, TRÈFLE Cercepe des prés	0,75 L/ha	Appliquer dès l'éclosion des oeufs. Restrictions : Ne pas donner le fourrage à manger au bétail moins de 30 jours après l'application. Ne pas appliquer quand les abeilles butinent dans le champ. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison.
TOURNESOL Chrysomèle du tournesol	1,5 L/ha	Appliquer quand les plantes ont 45 cm de hauteur avec un pulvérisateur pour cultures en lignes muni d'une buse de 45 L. Pour les meilleurs résultats, utiliser 110 L d'eau par hectare. Ne pas faire plus d'une application par saison, et ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Ne pas donner les feuilles traitées à manger au bétail.
PLANTES ORNEMENTALES (de serre, d'extérieur) Pucerons, tarsonème du fraisier, galéruque de l'orme, aleurode, scarabée du rosier, puceron gallicole de l'épinette, charançon noir de la vigne	1,25-1,75 mL dans 1000 L d'eau	En serre, porter un masque ou un respirateur appropriés. Contre le tarsonème du fraisier, très bien mouiller les plantes. Ne pas appliquer ni sur les bouleaux, ni sur les chrysanthèmes Bonnafon et les géraniums de serre, ni sur les boutures de chrysanthèmes moins de 1 mois après leur empotage. Contre le puceron gallicole de l'épinette, appliquer la première quinzaine de mai. Contre le charançon noir de la vigne, pulvériser sur les branches inférieures et sur le sol au début de juillet, à la dose de 1,75 L pour 1000 L.

#### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.** Dangereux en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Après la manipulation, bien se laver au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer et mettre des vêtements propres. Ne pas appliquer et ne pas laisser dériver sur les endroits occupés par des personnes non protégées ou des animaux, ni sur les ruisseaux, les lacs ou les étangs, pour protéger les animaux sauvages. **CE PRODUIT EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS.** Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux, y compris les cultures sur lesquelles les résidus présentent un danger.

Porter une combinaison, une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants de protection contre les produits chimiques durant les travaux d'application, de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Lors de la pulvérisation en serre ou en cas d'une exposition commerciale ou prolongée lors du mélange et du chargement de la bouillie, porter des gants en caoutchouc synthétique et un masque ou un respirateur appropriés contre l'endosulfan, comme le respirateur American Optical 5058 ou le respirateur Willson Agritox.

**ENTRÉE INTERDITE:** Il est interdit d'entrer dans les champs traités pendant 48 heures à la suite de l'application. Au besoin, des personnes peuvent retourner dans les endroits traités en deçà de 48 heures pour effectuer de courtes tâches n'impliquant aucun travail avec les mains, s'il s'est écoulé au moins 12 heures depuis l'application du produit. Ces personnes doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, un chapeau et des gants de protection contre les produits chimiques. Aucun retour sur les lieux n'est permis dans une serre traitée, à moins qu'elle n'ait été bien ventilée ou que la personne porte un respirateur approuvé.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidues acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/). Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

#### PREMIERS SOINS

En cas d'intoxication, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INGESTION, NE PAS faire vomir,** parce que ce produit contient un distillat de pétrole. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance ou en convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Voir un médecin, ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

**EN CAS D'INHALATION,** se déplacer à l'air frais et changer de vêtements. Bien se laver et voir un médecin. La respiration artificielle peut être nécessaire.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX,** rincer IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau propre. Tenir les paupières ouvertes pour bien rincer les yeux. Voir un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU,** enlever IMMÉDIATEMENT les vêtements contaminés. Bien laver la peau au savon et à l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Une intoxication à l'endosulfan se manifeste d'abord par des nausées, des maux de tête et un malaise général et ensuite par des convulsions généralisées. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Utiliser des purgatifs salins et des lavages gastriques (éviter l'aspiration). Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Contre les convulsions, on peut administrer de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique par voie intraveineuse. Ne pas administrer de stimulants.

#### ENTREPOSAGE

**NE PEUT PAS être entreposé au-dessous de zéro.** Après un entreposage d'un an ou plus, bien agiter avant l'emploi. Bien fermer le contenant et le tenir loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Conserver dans le contenant d'origine.

#### ÉLIMINATION

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.



\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )